

## **Pas de vacances pour les étudiants !**

Le 12 mai 2014 les adhérents de l'UNEF Midi-Pyrénées, réuni en assemblée générale, ont renouvelé le bureau de l'organisation. Romain PANZA a été élu président. Etudiant en troisième années de licence informatique à Paul Sabatier il est actuellement élu au conseil d'administration de cette université.

Cette élection arrive après le renouvellement de l'ensemble des élus étudiants des 3 universités Toulousaines, qui s'est terminé le 3 avril 2014. L'UNEF Midi-Pyrénées, le syndicat étudiant, réaffirme sa position de première organisation étudiante, avec 35 élus sur 75 sur l'ensemble des conseils des universités, et une présence dans les 3 conseils d'administration.

### **Sélection illégale à l'entrée de université Toulouse 3 - Paul Sabatier**

Alors que l'année universitaire touche à sa fin et que les lycéens vont s'inscrire dans l'enseignement supérieur l'UNEF Midi-Pyrénées relève d'ors et déjà une information particulièrement inquiétante sur la **mise en place de sélection à l'entrée de l'université Toulouse 3 - Paul Sabatier**.

L'université Toulouse 3 - Paul Sabatier empêche certains bacheliers de s'inscrire en première année de licence STS (Science Technologies et Santé) et licence STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives). Une nouvelle procédure censée améliorer l'orientation des lycéens des BAC Technologiques et Professionnel oblige à effectuer un entretien téléphonique lors de leur préinscription sur Admission Post-Bac (APB). Suite à une série de problèmes et par manque de temps cet entretien n'a pas pu être effectué par un grand nombre de lycéen. Les lycéens n'ayant pas pu passer leur entretien téléphonique **se retrouvent actuellement dans l'impossibilité de valider leur inscription à l'université**.

**L'UNEF rappelle avec fermeté l'obligation d'accueillir en première année de licence tout titulaire du Baccalauréat. Cette procédure empêchant les lycéens de s'inscrire à l'université est illégale<sup>1</sup> ! Aujourd'hui ce sont près de 400 lycéens qui sont dans cette situation !** Si l'université Paul Sabatier ne permet pas dans le plus bref délai à l'ensemble des lycéens de s'inscrire, l'UNEF assumera ses responsabilités et fera tout ce qui est en son pouvoir afin de faire respecter la loi dans les universités.

**De plus nous appelons l'ensemble des lycéens et parents d'élèves, se trouvant dans cette situation, à nous contacter** par téléphone au 06 51 34 90 91 ou par mail à [unef.tlse@gmail.com](mailto:unef.tlse@gmail.com).

<sup>1</sup> - Article L 612-3 du code de l'éducation